

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et
des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 NOUMEA CEDEX

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
vanessa.vincent@
province-sud.nc

affaire suivie par :

Nouméa, le 20 avril 2016

COMPTE RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES

Etablissement	Installation de compostage de déchets verts et de boues de stations d'épuration
Exploitant	Surfaces Vertes Propres (SVP) MANA
Commune	Nouméa
Lieu dit	Normandie (lot n°115 du Parc d'entreprises de Yahoué)
Référentiels	Arrêté d'autorisation n° 897-2012/ARR/DENV du 19 avril 2012 Arrêté de mise en demeure n° 2588-2015/ARR/DENV du 19 octobre 2015
Date de la précédente visite	20 mars 2015
Date de la visite	19 avril 2016
Nom de l'agent visiteur	
Accompagnée de	

1. OBJET DE L'INSPECTION

Contrôler le respect du calendrier des travaux de mise en régularité du site de compostage de déchets verts et de boues de stations d'épuration de la société SVP Mana.

2. SITUATION A

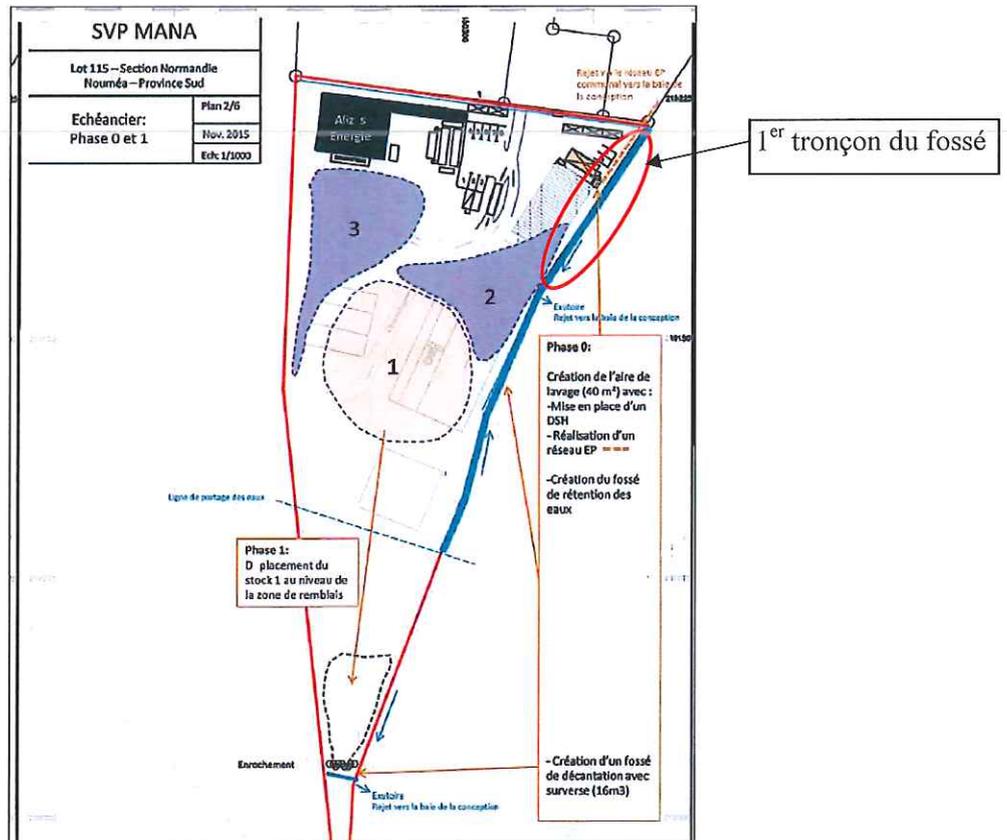
L'installation de compostage de déchets verts et de boues de station d'épuration située dans la zone industrielle de Normandie et exploitée par la société SVP MANA fait l'objet de l'arrêté d'autorisation d'exploiter n° 897-2012/ARR/DENV du 19 avril 2012.

Le site étant en non-conformité technique vis-à-vis de son arrêté d'autorisation d'exploiter, un arrêté de mise en demeure a été établi pour que l'exploitant transmette un échéancier de travaux en vue de régulariser son site. En décembre 2015, un calendrier des travaux a été proposé par l'exploitant à l'inspection des installations classées et mis à jour en janvier 2016.

3. SITUATION TECHNIQUE

- **Phase 0** : réalisation du fossé périphérique de récupération des eaux d'extinction incendie (le long de la VDE), du fossé de la zone de remblaiement avec bassin de décantation et de l'aire de lavage.

Les travaux sur le fossé périphérique ont commencé. Le géomètre doit repasser d'ici la fin de la semaine pour vérifier la pente du 1^{er} tronçon du fossé périphérique (cf plan ci-après) ce qui définira le lieu du point de rejet (réseau eaux pluviales communal ou buse existante sous la voie rapide). **L'inspection des installations classées insiste pour qu'il n'y ait qu'un seul point de rejet et que ce point soit équipé d'une vanne manuelle pour retenir les eaux d'extinction.**



Le fossé de la zone de remblaiement du côté de la VDE a été réalisé ainsi que le bassin de décantation (voir photo n°6). **L'inspection demande qu'une couche de matériaux schisteux soit intégrée au fond et sur les parois du bassin, dans un délai de deux semaines.**

Les travaux concernant l'aire de lavage et le réseau d'eaux pluviales (entre l'aire de lavage et le regard de connexion du réseau communal eaux pluviales) n'ont pas débuté, des véhicules en maintenance ainsi que des équipements sont présents sur la zone. L'exploitant a indiqué que le sous-traitant retenu pour la réalisation de l'aire de lavage viendra semaine suivante (du 25 au 29 avril 2016) et que la zone sera débarrassée de tout élément pour la fin de la semaine, soit le vendredi 22 avril 2016. L'exploitant a également indiqué que l'investissement pour le débourbeur-séparateur d'hydrocarbures n'a pas été réalisé. **L'inspection des installations classées a souligné qu'il ne fallait pas oublier cet équipement très important.**

Taux de réalisation de la phase 0 : environ 40%

- Phase 1 : déplacement du stock n°1 de déchets-scorie avec enrochement de la façade Sud et compactage du remblai au fur et à mesure de la dépose des déchets.

Suite aux intempéries, l'exploitant a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre du transfert des déchets du stock 1 vers la zone de remblaiement car le camion utilisé s'embourbait sans cesse. L'exploitant a indiqué que la location d'un camion articulé est prévue pour la semaine prochaine (à partir du 25 avril/2016) et que selon lui, en 10 jours l'ensemble du tas serait déplacé.

Taux de réalisation de la phase 1 : moins de 10%

- Phase 2 : réalisation de la plateforme de stockage de déchets verts

Les travaux de cette étape n'ont pas débuté puisque le stock 1 de déchets n'a pas été déplacé.

Taux de réalisation de la phase 2 : 0%

▪ Phase 3 : déplacement du stock n°2 de déchets verts

Le transfert de déchets verts du site SVP Mana vers le site d'Epsilon Agriculture (Boulouparis) a commencé. **Une quantité très importante de déchets verts est encore présente sur le site et l'emprise au sol du tas n°2 a augmenté depuis la précédente visite** (voir photos n°1, 3 et 7). Cependant, un travail a été réalisé pour abaisser la hauteur du tas à 3 mètres. L'inspecteur a souligné que le stock de déchets verts devra être réduit au maximum pour la réalisation des travaux puis totalement supprimé pour que le site retrouve l'état zéro avant de commencer le réel procédé de compostage. **L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de lui transmettre les registres de sortie des déchets verts à destination du site de Boulouparis ainsi que celui d'entrée de déchets verts depuis le début du transfert jusqu'à la date de la visite, dans un délai d'une semaine.**

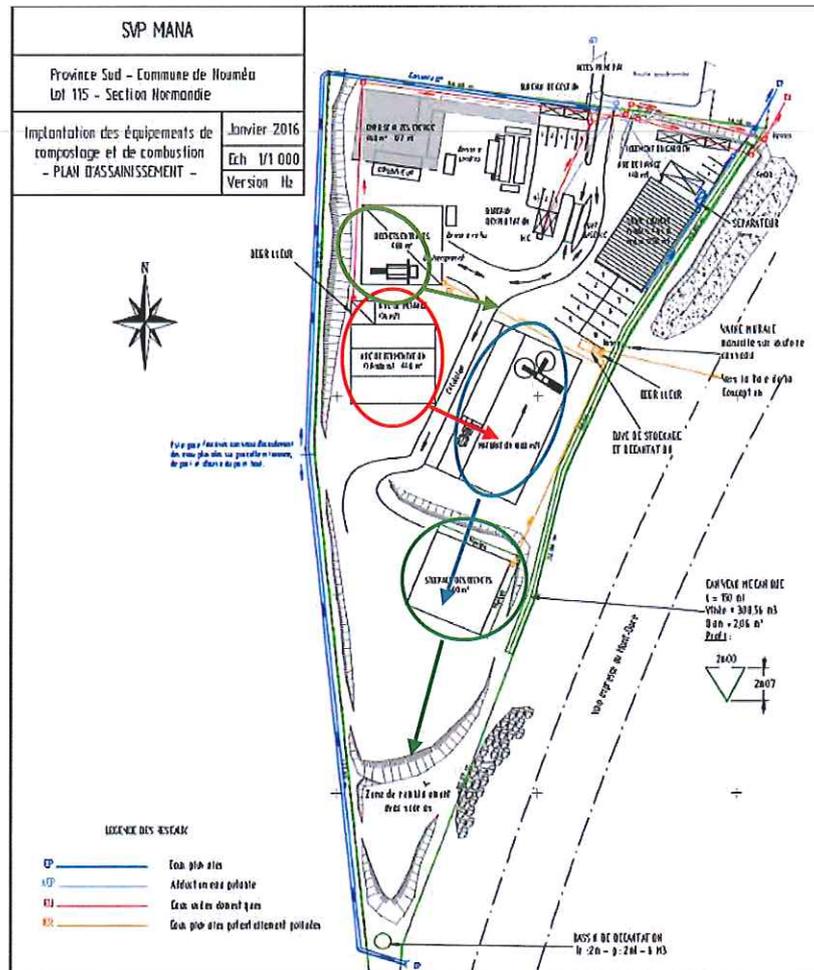
Taux de réalisation de la phase 3 : environ 20%

4. DIVERS

Entre le fossé périphérique et la VDE, l'exploitant a mis en tas des déchets verts dans le but de créer une digue pour limiter l'impact visuel de son site et l'intrusion de personnes externes en plus de la clôture qui sera remise en place après les travaux. L'inspection a souligné que les déchets sont positionnés sur un terrain n'appartenant pas à SVP Mana et qu'il n'est pas autorisé à faire cela. **L'inspection des installations classées demande que ce tas de déchets verts soit retiré dans les meilleurs délais** et qu'à terme, conformément au dossier d'autorisation d'exploiter du 11 mai 2011 (page 48) pour réduire l'impact visuel de son site, un écran de végétation devra être mis en place en limite de propriété Est.

Suite à la précédente visite (réalisée en 2015), une benne de déchets industriels banals (DIB) provenant d'un contrat entre Mana Propreté et le Port Autonome était encore présente sur le site. De même, des déchets divers ont été observés derrière le stock de déchets n°1 (2 transpalettes, des anciens tuyaux d'incendie ainsi qu'un vétuste rouleau d'incendie). **L'inspection demande à nouveau l'évacuation de la benne du site ainsi que des divers déchets constatés à proximité du tas de scorie, dans les meilleurs délais.**

Au cours de la visite, une deuxième option de disposition des aires de compostage a été soulevée en plus de celle proposée dans l'échéancier de travaux, notamment l'aire de fermentation qui serait à la place de l'aire de maturation puis un déplacement de la zone de stockage des déchets verts entrants vers le Sud du site (voir plan ci-après). Cette mise en place permettrait de scinder sur le site les activités de compostage de la biomasse. L'exploitant réfléchit sur cette possibilité et revient vers l'inspection des installations classées, dans un délai de trois semaines pour lui faire part de la solution retenue.



5. CONCLUSION

Suite à la visite du 19 avril 2016, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de réaliser les mesures suivantes :

- enlever le tas de déchets verts en vue de réaliser une digue sur un terrain provincial entre le site SVP Mana et la VDE, dans les meilleurs délais ;
- évacuation de la benne de DIB ainsi que des divers déchets, dans les meilleurs délais ;
- transmettre les registres de sortie des déchets verts à destination du site de Boulouparis ainsi que celui d'entrée de déchets verts depuis le début du transfert jusqu'à la date de la visite, dans un délai d'une semaine ;
- fournir le rapport trimestriel d'avancement des travaux avec la mise à jour du calendrier, au plus tard le 29 avril 2016 ;
- ajouter une couche de matériaux schisteux dans le bassin de décantation, dans un délai de deux semaines.

L'inspection des installations classées souligne que si un nouveau glissement du calendrier des travaux en dehors des intempéries a lieu, un arrêté de mise en demeure sera proposé pour fixer les dates d'achèvement des différentes phases de travaux.

Pour conclure, la prochaine visite d'inspection aura lieu la semaine du 30 mai au 3 juin 2016.

L'inspectrice des installations classées

PHOTOGRAPHIES

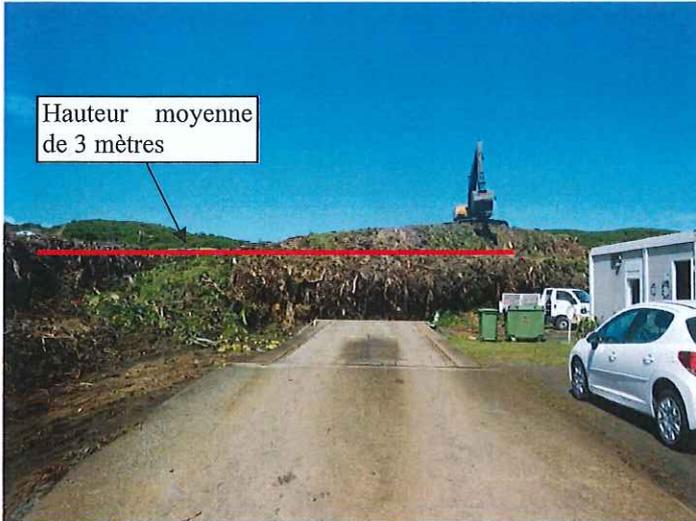


Figure 1: Tas de déchets verts situé à proximité du pont bascule



Figure 2: Agrandissement de la section de passage entre le tas de déchets de bois et le tas de scorie

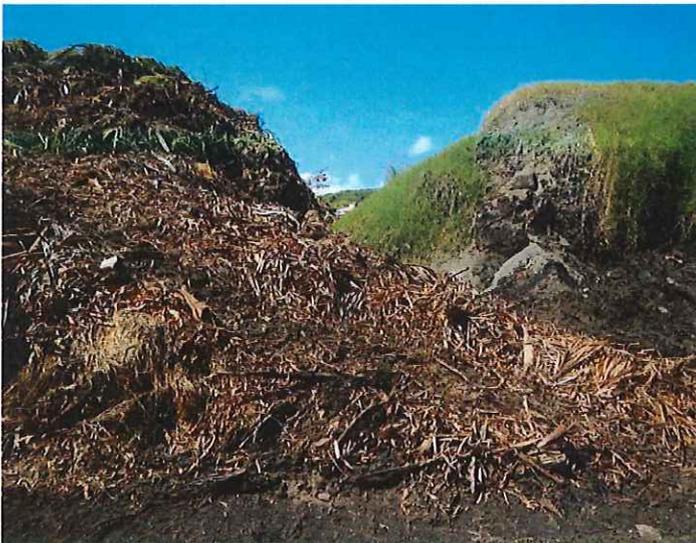


Figure 3: Tas de déchets verts accolé au tas de scorie mélangée aux déchets verts brûlés



Figure 4: Andains de déchets de bois sur la plateforme au Sud

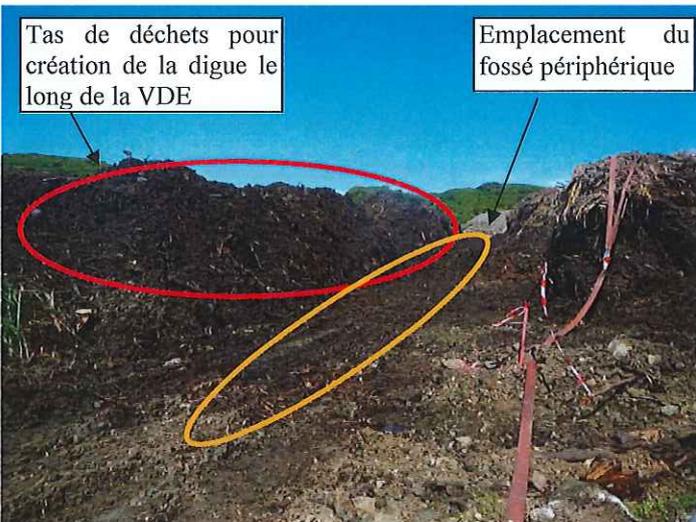


Figure 5 : Tas de déchets verts sur la gauche pour constituer une digue



Figure 6 : Fossé de la zone de remblaiement et bassin de décantation au Sud du site



Figure 7: Tas de déchets verts d'une hauteur de 3 mètres à gauche du pont bascule



Figure 8: Emplacement de la future aire de lavage occupé



Figure 9: Déchets divers à évacuer du site